Téléchargé le 19-11-2026 à 22:41

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Préparateur en pharmacie hospitalière

Informations sur le concours

Publié le :	29-09-2026
Filière :	Filière médico-technique
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	15
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	25-01-2027

A propos du poste :

Le Directeur général,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des personnels médico-techniques de catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2012 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des préparateurs en pharmacie hospitalière ainsi que la composition du jury ;

Vu le Décret n°2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et créant la

« Base concours » ;

Vu l'Arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;

Vu le décret n° 2022-54 du 24 janvier 2022 portant sur les dispositions statutaires relatives à des corps médicotechniques et de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir 15 postes de préparateurs en pharmacie hospitalière vacants aux Hospices Civils de Lyon.

CONTENU DES EPREUVES ET CALENDRIER

La sélection des candidats porte sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

Le titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique ou de l'autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code ;

L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de préparateur en pharmacie.

Calendrier prévisionnel du concours : 1er trimestre 2027

Date communiquée à titre indicatif

RESULTATS et NOMINATION

Les résultats ne sont pas communiqués par téléphone. Ils sont diffusés aux différents établissements des Hospices Civils de Lyon et le cas échéant à l'établissement extérieur concerné par le concours pour affichage.

La liste des lauréats est publiée sur le site internet des HCL https://www.chu-lyon.fr/fr/concours-fonction-publique-hospitaliere

Chaque candidat recevra par courrier à son domicile les résultats le concernant.

Les lauréats au concours ne pourront être nommés que sur des postes situés dans les établissements dans lesquels les postes sont à pourvoir.

COLLECTE DES DONNEES ADMINISTRATIVES DE RECRUTEMENT

Le service statistique du ministère en charge de la fonction publique (SDessi) conduit des études sur l'égalité des chances dans l'accès aux emplois publics et sur la diversité dans les recrutements.

En application de l'article 161 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 et de l'article 1er du décret n° 2018-114 du 16 février 2018, la SDessi est chargée d'organiser la collecte et le traitement des données à caractère personnel des personnes candidates à un recrutement dans la fonction publique à des fins de production d'études et de statistiques anonymes.

La SDessi est aussi susceptible d'interroger le candidat au concours, dans le cadre de « l'enquête concours », de manière strictement confidentielle et séparée de l'organisation du concours dans les conditions fixées par l'article 5 du décret n° 2018-114. Les réponses apportées par le candidat sont totalement disjointes de l'organisation du concours et sans aucune incidence sur son déroulement.

L'anonymat et la confidentialité des réponses du candidat sont garantis par la loi 51-711 sur le secret et la coordination statistique et le règlement général sur la protection des données auxquels cette enquête est soumise.

Pour plus d'information sur le dispositif « Base concours », la présentation détaillée du projet sur le page peut être consultée : https://www.fonction-publique.gouv.fr/enquetes-statistiques.

La SDessi est le seul service habilité à recueillir et à traiter les données personnelles concernant le candidat. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), le candidat dispose d'un droit d'accès,

de rectification et de limitation des données personnelles le concernant qu'il peut exercer en envoyant un courrier électronique à l'adresse mail : collecte-concours.dgafp@finances.gouv.fr.

Les modalités de transmission des données non nominatives sont fixées par l'article 8 du décret n° 2018-114. Les données nominatives des candidats sont conservées pendant 5 ans maximum à l'issue de la publication de la liste des personnes admises au recrutement. Les données non nominatives sont conservées pendant six ans maximum.

Pour toute question concernant l'utilisation des données personnelles, le délégué à la protection des données du ministère de l'économie et des finances peut être contacté à l'adresse électronique suivante : le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Il est également possible d'adresser une réclamation à la CNIL, autorité de contrôle en charge de la protection des données personnelles en France.

VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester cette décision, vous pouvez adresser un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général des Hospices Civils de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente.

La décision intervenue après recours gracieux peut être contestée devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois :

- soit à compter de la date de réception de la décision expresse de rejet du recours gracieux,

- soit à l'expiration d'un délai de deux mois pendant lequel l'administration n'a pas répondu, son silence valant rejet implicite du recours.

Informations sur l'établissement

Nom : HOSPICES CIVILS DE LYON

Ville : 69003 Lyon

Site Web : https://www.chu-lyon.fr/

Pour candidater

Date limite de candidature : 04-12-2026

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code.

Pièces à fournir :

Le formulaire de demande d’inscription à un concours* dûment complété ;
Une lettre de motivation ;
Une photocopie de la carte nationale d’identité française (ou passeport) ou de ressortissant de l’un des Etats membres de l’Union Européenne, en cours de validité ;
Le titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique ou l'autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code ;
Pour les candidats âgés de moins de 25 ans, la photocopie de l’état signalétique des services militaires ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
Un curriculum vitae, accompagné d'attestations d'emploi, mentionnant notamment les actions de formation suivies et accompagné des travaux effectués ;
Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date.

* Le document mentionné est téléchargeable sur le site Internet des HCL https://www.chu-lyon.fr/fr/concours-fonction-publique-hospitaliere

Pour information : Les candidats devant fournir un certificat attestant qu’ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de préparateur en pharmacie hospitalière, le service des concours des Hospices Civils de Lyon se chargera d’organiser une visite médicale pour les candidats issus de l’institution, afin de compléter leur dossier. Les agents concernés devront se conformer aux modalités communiquées.

Tout autre candidat devra entreprendre les démarches directement auprès d’un médecin agréé (liste sur le site de l’ ARS).

Pour les candidats en situation de handicap, un avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées compétente attestant que le handicap du candidat est compatible avec l'exercice des fonctions de préparateur en pharmacie hospitalière devra être fourni.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Le dossier de candidature complet doit être expédié par courrier postal recommandé avec accusé de réception uniquement, au plus tard 4 décembre 2026, le cachet de la poste faisant foi, à l’adresse suivante :

Hospices Civils de Lyon

Direction des ressources humaines et de la formation

Service des concours

162 avenue Lacassagne – bâtiment B

69424 LYON cedex 03

N.B. : Tout dossier incomplet à réception par le Service des concours, c’est-à-dire ne comportant pas l’ensemble des pièces requises ci-dessus listées, sera rejeté de manière définitive.

Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.